
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET JURIDIQUES

DIVISION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
DU PERSONNEL ET MATERIEL

ETR/D.AAJ./D.AGPM.-*PC*

R E C T I F I C A T I F

N° 71/401 /ETR/DAAJ/DAGPM du 13/12/71
Du décret n° 70/56/ETR/DAGPM du 3/3/70
portant nomination de Monsieur BOUKAMBOU
Julien en qualité d'Ambassadeur Extraor-
dinaire et Plénipotentiaire de la
République Populaire du Congo en Union
des Républiques Socialistes Soviétiques

LE MRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

VU la Constitution ;

8

D E C R E T E

AU LIEU DE :

ARTICLE 1ER.- Monsieur BOUKAMBOU Julien, Directeur de la Société
Congolaise des Disques à Brazzaville est nommé Ambassadeur Extraor-
dinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Congo en
Union des Républiques Socialistes Soviétiques à Moscou en remplace-
ment de Monsieur BATCHI Stanislas appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2.- Le Ministre des Affaires Etrangères est chargé de l'exé-
cution du présent décret qui prendra effet à compter de la date de
sa signature et sera enregistré et publié au journal Officiel de la
République Populaire du Congo.

L I R E :

ARTICLE 1ER.- Monsieur BOUKAMBOU Julien, Directeur de la Société
Congolaise des Disques à Brazzaville est nommé Ambassadeur Extraor-
dinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Congo en
Union des Républiques Socialistes Soviétiques avec juridiction sur
la République Populaire de Hongrie en remplacement de Monsieur
BATCHI Stanislas.

ARTICLE 2.- Le présent décret prend effet pour compter de la date
de présentation des lettres de créances à Budapest.

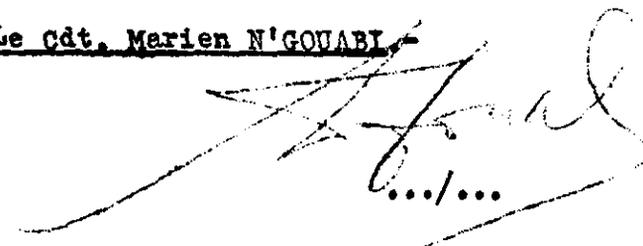
FAIT A BRAZZAVILLE, LE 13 DECEMBRE 1971

Par Le Président de la République
CHEF de l'Etat
Président du Conseil d'Etat

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

A. ICKONRA .-

Le Cdt. Marien N'GOUABI



.../...

Le Ministre des Affaires Sociales
de la Santé et du Travail,

Le Ministre des Finances
et du Budget



CH. N'GOUHO. A. ED. POUNGUY.

11/5